

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CORNEILLA DEL VERCOLE**SEANCE DU 12 DECEMBRE 2023**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 19 En exercice : 19 Présents : 16 + 2 **PROCURATIONS**

L'an deux mille vingt-trois et le 12 du mois de décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la commune sous la Présidence de Monsieur Christophe MANAS, Maire.

Présents : MANAS Christophe, COGEZ Aline, TORRES Jean-Louis, LISSARRE Valérie, WALLEZ René, FORNELLI Sandra, GRANDO Daniel, LECTEZ Laurence, ALBALADEJO Joseph, BOLASELL Claire-Marie, LACROUX Charles, LAFITTE Patrick, SABARDEIL Manon, LIRONCOURT Agnès, COLARD Lionel, GERBOLES Henri

Absents ayant donné procurations : ROUCOLLE Lilian à Jean-Louis TORRES, FEDERICO Fatiha à BOLASELL Claire-Marie

Absent : RAMIREZ Anne-Marie

Le quorum est atteint

Mme LECTEZ Laurence a été désignée secrétaire de séance

DEL N°12202309 : RETROCESSION DE LA VOIRIE DES ESPACES VERTS ET DES RESEAUX DU LOTISSEMENT CAMI DEL PARADIS

Monsieur le maire rappelle la demande de la SARL l'orangerie de Taxo de rétrocession des espaces communs du lotissement El cami del Paradis. Ces espaces représentent de la voirie des espaces et bassin de rétention.

Vu l'autorisation du lotissement « El cami del Paradis » en date du 11/09/2017, modifié les 03/12/2018, 28/05/2019 et 10/09/2022.

Vu Le dépôt par le lotisseur de la DAACT (déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux) le 31/12/2019 déclarant le lotissement achevé depuis le 20/12/2019.

Vu le dossier des ouvrages exécutés fourni y compris celui de la fibre.

Considérant que divers travaux ont été effectués à notre demande : mat accidenté remplacé, mat à l'entrée d'un garage déplacé, contrôle du bon fonctionnement des luminaires, plaque antigel sous coffret de compteur, ainsi qu'une porte de coffret compteur remplacés, poteau d'incendie ré orienté vers la rue.

Considérant que le contrôle du bon fonctionnement des luminaires a été fait.

Considérant les travaux réalisés fin juin 2023 :

- curage des réseaux Eaux Usées et Eaux Pluviales
- passage caméra (Vidéo inspection) de ces réseaux, qui confirme le bon état de ces ouvrages
- Les essais de pression sur le réseau AEP, qui n'ont fait apparaître aucune fuite.

Considérant l'avis favorable de la Communauté des Communes Sud Roussillon qui valide tous les tests, ainsi que les documents fournis.

Monsieur le maire propose de valider la demande de la SARL l'orangerie de Taxo de rétrocession des espaces communs du lotissement el cami del paradis et de l'autoriser à signer tous les actes liés à cette rétrocession. Il s'agit des parcelles :

- AI 396 espaces verts superficie 681 m²
- AI 395 espaces verts superficie 139 m²

- AI 394 voirie superficie 3985 m²
- AI 370 passage superficie 146 m²
- AI 371 voie douce superficie 645 m²
- AA 394 voirie superficie 2698 m²
- AA 397 passage superficie 101 m²
- AA 396 passage superficie 37 m²
- AA 326 passage superficie 54 m²
- AA 324 voirie superficie 2500 m²
- AA 393 voirie superficie 1440 m²
- AA 395 voie douce superficie 580 m²
- AA 325 voie douce superficie 397 m²
- AA 188 bassin de rétention 3509 m²

Envoyé en préfecture le 23/01/2024
Reçu en préfecture le 23/01/2024
Publié le
ID : 066-216600593-20240123-DEL12202309-DE

Superficie totale : 16 912 m²

Après avoir entendu le maire, le conseil municipal, à la majorité de 17 voix pour et 1 abstention :

ACCEPTE la rétrocession des espaces communs du lotissement El Cami del Paradis afin qu'ils soient intégrés dans la voirie communale selon acte notarié.

PRECISE que la rétrocession concerne la voirie du lotissement ainsi que toutes les parties communes et équipements annexes : trottoirs, espaces verts, réseau pluvial, voie douce, éclairage public et bassin de rétention.

PRECISE que les parties voies douces (AI 371, AA 395 et AA 325), seront rétrocédées à la communauté de commune Sud Roussillon afin qu'elle puisse réaliser les travaux.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tous documents afférents à la rétrocession des parcelles du lotissement El Cami del Paradis dont l'acte notarié.

AUTORISE Monsieur le Maire, à porter au budget primitif 2024, les crédits nécessaires pour régler les frais notariés relatifs au dossier.

**Extrait certifié conforme,
Le Maire,**

C. MANAS